

Loi organique de 1983

En dehors du fait que cette position ne soit guère défendable, quoi que certains en pensent, elle a pour effet de rabaisser et de négliger les compétences inutilisées de l'arrière-ban libéral. Ces députés sous-employés continueront à dormir là pendant encore un an et demi jusqu'à ce qu'ils dorment de ce côté-ci.

Pour l'heure, le gouvernement a décidé qu'il nommerait des sénateurs comme secrétaires parlementaires. De plus, il va augmenter le nombre de secrétaires de quatre. Avons-nous réellement besoin de plus de secrétaires parlementaires? Y a-t-il un député qui pense que le gouvernement ne peut s'exprimer parce qu'il n'a pas suffisamment de secrétaires parlementaires et que les ministères sont incapables de fonctionner parce qu'il en manque quatre? Je prétends que non.

Je voudrais bien savoir qui a eu cette idée-là pour en discuter avec lui. Vous montrez quelqu'un, monsieur le Président, mais je ne sais pas qui. Si vous avez des renseignements secrets à cet égard, vous pourriez peut-être me le dire après, car cela m'intéresserait beaucoup.

De toute façon, mettre des secrétaires parlementaires au Sénat, c'est rabaisser non seulement mes collègues de l'autre côté de la Chambre, mais aussi le Parlement. Ce n'est pas la peine d'accorder trop d'attention aux secrétaires parlementaires. Nous devons augmenter les pouvoirs de ce Parlement et c'est pour cette raison qu'au lieu de se concentrer sur la nomination de secrétaires parlementaires, je préférerais que le gouvernement rehausse le prestige des députés qui président des comités parlementaires. J'estime que c'est là qu'il faut agir.

● (1550)

Je recommande le sixième rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure. Dans ce rapport, nous avons parlé non seulement de rehausser le rôle du président de comité, mais aussi de permettre aux députés des deux côtés de la Chambre d'assumer cette fonction. Nous sommes en faveur de la neutralité des présidents de comité. Pour être plus juste, je dirai que nous voulons que les présidents des comités parlementaires soient choisis non pas parce qu'ils servent la cause du gouvernement ou qu'ils assurent le bon fonctionnement des rouages de l'État, mais parce qu'ils peuvent faire en sorte que le gouvernement ait davantage de comptes à rendre au Parlement. Je trouve que c'est une excellente idée.

Mais ce n'est pas ce que pense le gouvernement, du moins dans le projet de loi qu'il nous a présenté. Nous aurons davantage de secrétaires parlementaires. Nous en aurons à ne plus savoir qu'en faire. J'aimerais bien un jour en entendre quelques-uns nous dire comment ils font pour faire avancer la cause de leur ministre. Vous savez sans aucun doute, monsieur le Président, que dans une large mesure, c'est le ministre qui décide de ce que fera le secrétaire parlementaire et il lui confiera du travail et lui délèguera son autorité s'il a confiance en lui. Je crois qu'au lieu d'augmenter le nombre de secrétaires parlementaires, voire de nommer des sénateurs secrétaires parlementaires—imaginons cela; des sénateurs secrétaires parlementaires!

M. Fennell: Ils siégeront à la tribune.

M. Baker (Nepean-Carleton): ... Je crois qu'il vaudrait mieux leur donner un plus grand rôle à la Chambre. Je crois que ce serait la meilleure façon de dépenser les deniers publics. Je dois admettre que je ne comprends pas la raison d'être de cette mesure. Je n'ai jamais compris pourquoi nous avons besoin d'autant de secrétaires parlementaires; aussi, je m'explique mal qu'on en rajoute quatre qui viennent du Sénat.

C'est le troisième aspect que je voudrais commenter. D'autres orateurs en parleront. Il s'agit du sort réservé par le gouvernement au ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère était une façon de démontrer aux régions que le gouvernement du Canada se préoccupait des inégalités entre les différentes régions. Certes il y a eu des variations dans l'intensité et dans la répartition, mais bien avant la confédération, au moment de celle-ci et aujourd'hui encore, le Canada est un lieu d'inégalités régionales. Le ministère de l'Expansion économique régionale était une sorte de phare qui indiquait aux citoyens et aux habitants des différentes régions qu'on se préoccupait quelque part des disparités régionales. Mais ce ministère a disparu.

Si vous croyez que je parle d'un point de vue partisan, monsieur le Président, ce n'est nullement le cas. Dans son rapport sur la dissolution du MEER, le Sénat du Canada a tenu des propos très pertinents sur la disparition d'un bon service. Permettez-moi de vous citer un extrait du rapport.

Pour résumer la réorganisation de 1982...

Le projet à l'étude résulte de cette réorganisation.

... les principaux moyens adoptés depuis dix ans pour aider les régions les moins prospères à se développer ont été abandonnés, et on ne sait pas exactement comment ils seront remplacés.

Le Sénat affirme que par cette réorganisation, le gouvernement est revenu sur ses pas. Après avoir suffisamment accordé d'attention aux inégalités au point d'en charger un ministre du Canada, la cause a été abandonnée. Qui plus est, le projet n'a pas été abandonné en vue d'une autre action plus décisive, mais abandonné sans que l'on sache trop comment ce ministère sera remplacé. Ce n'est pas une condamnation conservatrice; c'est plutôt ce qu'on dit dans un rapport du Sénat du Canada. La majorité des membres du comité en question sont membres du Parti libéral. Permettez-moi de vous lire un autre extrait qui figure à la page 70 du rapport.

En ce qui concerne la nouvelle méthode de collaboration avec les provinces, implicite dans la déclaration de janvier 1982, nous nous posons toutes sortes de questions.

Ce rapport est à la portée de tous monsieur le Président. Pour économiser du temps, je m'abstiendrai d'en lire de larges extraits. Mais je vous rappelle ce que dit ce rapport du Sénat: «Nous nous posons toutes sortes de questions». Cependant, en proposant au Parlement d'adopter ce projet de loi, le ministre ainsi que le président du Conseil privé (M. Pinard), se sont bien gardés de répondre à aucune de ces questions. J'estime que le ministre a le devoir d'expliquer pourquoi le projet de loi est une bonne mesure et pourquoi les Communes devraient l'approuver, s'il réussit à nous persuader de lui donner notre appui. Peut-être n'existe-il aucune bonne raison de l'approuver, sauf cette manie de la réorganisation qui infecte le gouvernement comme la peste.